

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE



ICP

FACULTÉ
DE DROIT CANONIQUE

L'esprit grand ouvert sur le monde

« Le droit, art du juste, est un élément essentiel et une méthode indispensable au service de l'Église, Communauté de foi en quête de Dieu et en quête de sainteté. »

www.icp.fr/droitcanonique

Suivez-nous sur 

sommaire

p. 3 Le Droit canonique par Ludovic Danto

p. 4 Statut et corps enseignant

p. 6 Formations

p. 8 Recherche

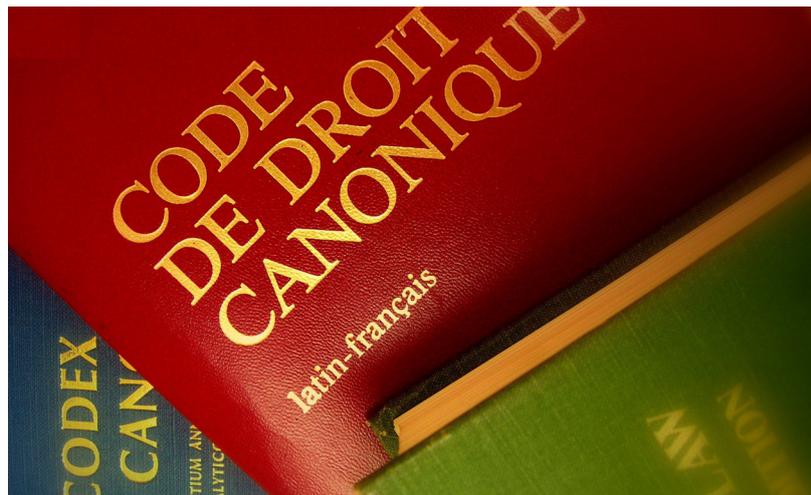
p. 9 Partenariats

p. 10 Soutenir la Faculté

Le Droit canonique

Le droit, art du juste, est un élément essentiel et une méthode indispensable au service de l'Église, Communauté de foi en quête de Dieu et en quête de sainteté.

Avec le droit canonique, il est possible de réguler justement l'autorité sacrée des pasteurs ; il est possible de prévenir ou de guérir les communautés d'éventuels abus ou dérives sectaires ; il est possible d'accompagner la foi des fidèles en leur ouvrant de nouveaux chemins pour marcher vers Dieu ; enfin il est possible d'offrir aux autres droits un espace de réflexion et de recherche, loin des écueils d'un positivisme juridique étroit. En effet, l'Église rejoint par son expérience juridique la profondeur de l'humanité en marche vers Dieu, et par là-même elle rejoint la joie de l'Évangile. Le droit ne peut être l'application d'une norme froide et d'une justice aveugle, mais la recherche d'un juste, expression de l'équité, non pas d'un juste issu de principes premiers intangibles, mais d'un juste à la recherche d'un bien à poursuivre, venant de Dieu et allant vers Dieu. Ici le verset d'Isaïe peut être programmatique pour tout canoniste, s'il est vécu de manière réelle et non pas idéaliste : *«Il ne brisera pas le roseau qui fléchit, il n'éteindra pas la mèche qui faiblit, il proclamera le droit en vérité. Il ne faiblira*



pas, il ne fléchira pas, jusqu'à ce qu'il établisse le droit sur la terre, et que les îles lointaines aspirent à recevoir ses lois».

C'est pour servir cet art juridique que, depuis bientôt 130 ans, la Faculté de Droit canonique de l'ICP accueille et forme tous ceux qui souhaitent s'y inscrire.

A handwritten signature in black ink that reads 'Dominic Janto'. The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

Faculté ecclésiastique créée en 1895, la Faculté de Droit canonique de l'ICP appartient aux réseaux des universités et Facultés ecclésiastiques – 180 institutions environ en Europe – et au réseau des 42 institutions enseignant le Droit canonique dans le monde.

Elle est régie par :

- la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* (2017)
- l'Instruction « *Les études de Droit canonique à la lumière de la réforme du procès matrimonial* » (2018)
- les statuts de l'ICP
- et par ses propres statuts

À quoi prépare-t-elle ?

La Faculté de Droit canonique de l'ICP prépare :

- aux grades académiques canoniques en Droit canonique de 2^e et de 3^e cycles, qu'elle confère au nom du Saint-Siège ;
- à des diplômes propres

Lieu d'excellence, elle a pour mission de promouvoir et d'approfondir l'étude du Droit canonique et des sciences connexes (notamment dans le domaine des relations Église/État)

Par la signature d'une convention avec la Faculté de Théologie catholique de l'Université de Strasbourg en 2024 ; tout étudiant régulièrement inscrit et ayant validé ses examens à la Faculté de Droit canonique de l'ICP pourra être titulaire d'une Licence d'État en Droit canonique à l'issue de sa 1^{ère} année en Licence canonique de Droit canonique, d'un Master 1 d'État en Droit canonique à l'issue de la 2^e année de Licence canonique en Droit canonique et un Master 2 d'État à l'issue de sa 3^e année en Licence canonique de Droit canonique.



LE DOYEN LUDOVIC DANTO



Le corps enseignant

Enseignants-chercheurs à la Faculté de Droit canonique

M. l'Abbé Cédric BURGUN. Vice-Doyen et directeur du 2^e cycle, Professeur extraordinaire, doctorat en Droit canonique (ICP) et doctorat en Droit (Paris II)

M. Pierre CHAFFARD-LUCON. Maître de conférence, directeur du campus ICP-Reims, Doctorat en Droit canonique (ICP) et doctorat en Droit (Paris I)

M. l'Abbé Ludovic DANTO. Doyen de la Faculté de Droit canonique, Professeur ordinaire, Doctorat en Droit canonique avec spécialisation en jurisprudence (Université Pontificale Grégorienne) et maîtrise de Droit privé général (université Toulouse 1)

R.P. Bruno GONÇALVES. c.o. Professeur extraordinaire, chargé des liens entre la bibliothèque de Droit canonique et les bibliothèques de l'ICP, Vice-Président de la S.I.D.C., doctorat en Droit canonique (ICP), doctorat en Histoire du droit et des institutions (Paris XI)

M. le Chanoine Albert JACQUEMIN. Maître de conférences, Responsable du G.R.E.C.S., Doctorat en Droit canonique (ICP), doctorat en Droit (Paris XI), DEA en Théologie, habilitation à la thèse en théologie

M. le Chanoine Emmanuel PETIT. Professeur, Recteur de l'ICP, doctorat en Droit canonique avec spécialisation en jurisprudence (Université Pontificale Grégorienne), diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Mme Cécile THÉPOT-OLAGNE. Maître de conférences, doctorat en Droit, Master 2 en Droit canonique, doctorante en Droit canonique.

Chargés d'enseignement

M. Louis-Léon CHRISTIANS. Professeur à l'Université catholique de Louvain, doctorat en Droit canonique (ICP), doctorat en Droit privé et Sciences criminelles (Paris XI)

M. François-Régis DUCROS. Maître de conférences à la faculté de Droit, Économie, Gestion (Université Paris-Saclay), doctorat en Droit (Paris XI)



M. Olivier ECHAPPÉ. Professeur honoraire, Président de la S.I.D.C., ancien professeur associé aux universités de Paris V et Lyon III, doctorat en Droit (H.D.R.), habilitation à préparer une thèse en Droit canonique, licence ès Lettres, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris

M. l'Abbé Frédéric FERMANEL. Directeur du *Studium* de Droit canonique de Lyon, doctorat en Droit canonique (Université Pontificale Grégorienne), DEA en histoire du Droit et des idées politiques (Toulouse)

M. Thibault JOUBERT. Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, Doctorat en Droit canonique (ICP) et en Histoire du Droit (Paris-Sud XI), Master en Théologie (ICP)

Mme Astrid KAPTIJN. Professeur à l'université de Fribourg (CH) et ancienne Vice-Rectrice, doctorat en Droit canonique (ICP) et doctorat en Droit (Paris XI), DEA de Théologie, licence en Droit canonique oriental (Institut Pontifical Oriental)

M. l'Abbé Benoît LAIGNELOT. Chargé d'enseignement et doctorant. Licence canonique en Droit canonique (ICP)

M. l'Abbé Frédéric LIBAUD. Chargé d'enseignement et doctorant. Doctorat en Théologie (Strasbourg), Maîtrise de Droit (Strasbourg)

Mme Delphine MACHIELS MIGAUX. Chargée d'enseignement et doctorante. Licence canonique en Droit canonique (ICP)

Mme Valérie MATHIEU. Thérapeute de couples et de famille. CUDC spécialisation Officialité (ICP)

M. Bertrand OLLIVIER. Avocat, DEA en Droit public (Paris I Panthéon Sorbonne) et maîtrise en Droit privé (Paris II Assas)

Soeur Bénédicte-Marie PORTIER. Chargée d'enseignement et doctorante, Licence canonique en Droit canonique, Baccalauréat en Théologie, Maîtrise d'histoire

M. l'Abbé Grégor PRICHODKO. Chargé d'enseignement, Doctorat en Droit canonique (ICP) et doctorat en Droit (Paris-Sud XI)

Mme Norma ROMANELLI. Chargée d'enseignement à l'ICP et à Sciences Po (Paris). Doctorat en linguistique théorique, descriptive et automatique (Université de Paris)

Mme Cécile de ROUSIERS-GONÇALVES. Chargée d'enseignement à l'Université de Lille, doctorat en Lettres classiques (Université de Bourgogne)

Mme Annie TALAZAC-LAURENT. Maître de conférences honoraire des Universités et avocat honoraire au Barreau de Paris

M. Emmanuel TAWIL. Maître de conférences à l'université Paris II, correspondant du Comité pontifical des Sciences Historiques, doctorat canonique en Droit canonique (Strasbourg), habilitation à diriger des recherches (Paris II), doctorat en Droit public (Aix-Marseille III), post-doctorat en Sciences Religieuses (E.P.H.E.), licence canonique en Théologie (Fribourg-en-Suisse), certificat d'études en Antiquités chrétiennes (Institut pontifical d'archéologie chrétienne)

M. Pierre TCHERKESSOFF. Professeur extraordinaire et Doyen de la FASSED. Docteur en Droit (Paris II), diplômé de l'Institut de Criminologie de Paris (Paris II), DESS Médiation (ICP)

R.P. Philippe TOXE, o.p., Doyen honoraire, enseignant au *Studium* de Droit canonique de Lyon, doctorat en Droit canonique (ICP), doctorat en Droit (Paris XI)

M. l'Abbé Emmanuel de VALICOURT. doctorat en Droit canonique (ICP) et Doctorat en Droit (Paris XI)

M. l'Abbé Grégory WOIMBÉE. Professeur et Recteur de l'Université catholique de Lyon, Doctorat en Théologie (Université Pontificale Grégorienne), Doctorat en Histoire (Paris Sorbonne IV) et Licence en Droit canonique (Toulouse)

Enseignants-chercheurs invités ou experts

M. Burkhard BERKMANN. Professeur à la Faculté de Théologie catholique de l'Université Ludwig-Maximilian de Munich (Allemagne)

R.P. Hyacinthe DESTIVELLE. Professeur à l'Université Pontificale Saint-Thomas d'Aquin (Rome)

M. l'Abbé Jan DOHNALIK. Professeur de Droit canonique à l'Université Cardinal Wyszyński (Varsovie)

M. le Cardinal Gianfranco GHIRLANDA. Recteur émérite de l'Université Pontificale Grégorienne (Rome)

M. l'Abbé Luis NAVARRO. Recteur émérite (Université de la Santa Croce - Rome) et professeur à l'Université de Navarre (Espagne)

Mgr Patrick VALDRINI. Recteur émérite (ICP), Professeur honoraire (ICP et Université Pontificale du Latran)

M. Stavros YAGAZOGLU. Professeur associé de théologie dogmatique à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes (Grèce)

La Faculté de Droit canonique au service de l'enseignement et de la recherche



Un enseignement universitaire diplômant et qualifiant

Les différents cursus offrant des cours, des séminaires et des stages permettent d'appréhender et de maîtriser la discipline enseignée. Celle-ci est nourrie de la recherche des enseignants, mise à disposition des étudiants au travers des cours, des publications, des colloques et journées d'études. Formations diplômantes, les étudiants acquièrent une qualification leur permettant de mettre en œuvre ce qu'ils ont appris.

“

J'étais venue pour accéder à une formation juridique spécialisée, acquérir des connaissances techniques, et j'ai abordé un continent nouveau. Le Droit canonique est méconnu des juristes du monde « civil », alors qu'il est fascinant par son contenu, son histoire ancienne et riche, sa subtilité, sa sagesse, sa pertinence, mais aussi sa portée toujours vivante sur le droit actuel. Qui sait par exemple que des notions aussi fondamentales que la définition d'une majorité qualifiée dans une élection, ou le concept de personne morale, trouvent leur source dans le droit de l'Église ? En dehors d'un cercle de scientifiques de haut vol, qui sait ce que la structure juridique de l'Occident doit au décret de Gratien ? J'ai découvert tout cela ici, dans cette maison où le savoir est conservé de manière ininterrompue, et rendu vivant à ses étudiants.»

Catherine Fabre, avocat, titulaire du Certificat Universitaire en Droit canonique

Diplômes canoniques délivrés au nom du Saint-Siège

• LICENCE CANONIQUE EN DROIT CANONIQUE

La licence canonique est, selon la Constitution *Veritatis Gaudium*, consacrée à une étude approfondie du Code latin de Droit canonique à la fois par les normes mais également par la doctrine, les sources du droit et la jurisprudence.

Durée

Les études durent 3 ans (six semestres), un aménagement de l'emploi du temps étant toujours possible.

Débouchés

L'obtention de la licence permet de postuler à l'enseignement, mais aussi d'accéder à des charges ecclésiastiques (fonctions judiciaires, chancelleries, économats, etc.) dans les diocèses, Instituts de Vie consacrée ou autres personnes juridiques.

Pour qui

La licence est ouverte à tous. Pour être admis, l'étudiant doit être titulaire du baccalauréat canonique en Théologie ou avoir effectué une Propédeutique (niveau 1^{er} cycle, correspondant à quatre semestres ou deux ans).



Sous condition, l'obtention de la Licence canonique en Droit canonique permet d'obtenir, par la signature d'une Convention avec l'Université de Strasbourg, une Licence, un Master 1 et un Master 2 d'Etat en Droit canonique

• DOCTORAT CANONIQUE EN DROIT CANONIQUE

Débouchés

Inséré au sein du collège doctoral de l'ICP, le Cycle des Études du Doctorat permet à l'étudiant d'acquérir un haut niveau de qualification en Droit canonique menant à l'obtention de la thèse. La thèse habilite, selon les dispositions de la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium*, à l'enseignement et à la recherche dans une Faculté canoniquement érigée. Elle donne encore accès, aux termes de la législation ecclésiastique, à la fonction de vicaire judiciaire au sein des Tribunaux ecclésiastiques.

Pour qui

Les étudiants titulaires de la licence canonique en Droit canonique et ayant obtenu une moyenne minimum de 14/20 peuvent être admis en première année de doctorat.

Durée

L'élaboration de la thèse s'effectue à plein temps en trois ans.



Un enseignement au défi du monde contemporain

Diplômes universitaires (D.U.) délivrés par l'Institut Catholique de Paris

- « **Accompagnement canonique des situations matrimoniales** »
- « **Avocat ecclésiastique** » - formation ayant reçu un *Nihil obstat* du Saint-Siège
- « **Chancellerie diocésaine et administration des biens** »
- « **Professions du droit et du chiffre** »
- « **Vie consacrée** »
- « **Archiviste en Église** »

Les diplômes valident des formations courtes spécialisées (4 à 10 matières) et permettent d'acquérir un premier degré de connaissance universitaire des institutions ecclésiales et du Droit canonique. Ces formations sont proposées en présentiel ou distanciel. Les D.U. « accompagnement canonique des situations matrimoniales », « avocat ecclésiastique », « Chancellerie diocésaine et administration des biens », « Vie consacrée » ou encore « Archiviste en Église » sont à destination des personnes exerçant une mission salariée ou non au sein d'une institution ecclésiastique.

Les D.U. « Professions du droit et du chiffre » (un diplôme fondamental et un diplôme approfondi) sont à destination des magistrats, avocats, notaires, experts-comptables et commissaires aux comptes. Ils sont suivis dans le cadre de la formation continue.

Pour qui

Le titulaire du baccalauréat du Second Degré (civil) ou d'un diplôme équivalent. À défaut, validation des acquis.

Durée

Le cursus est d'une durée de deux ans, mais le rythme peut être adapté aux possibilités de chacun.

• **DIPLÔME UNIVERSITAIRE SUPÉRIEUR DE DROIT CANONIQUE (D.U.S.D.C.) DÉLIVRÉ PAR L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS**

Le diplôme valide une formation longue permettant d'acquérir une connaissance approfondie des institutions ecclésiastiques et du Droit canonique. Cette formation est proposée en présentiel ou hybride.

Pour qui

Le titulaire du baccalauréat du Second Degré (civil) ou d'un diplôme équivalent. À défaut, validation des acquis et avoir effectué un parcours en enseignement supérieur.

Durée

Les études durent 3 ans (six semestres), un aménagement de l'emploi du temps étant toujours possible.

Des voyages d'études pour approfondir les connaissances acquises

Chaque année, la Faculté de Droit canonique propose à 50 étudiants de participer à un voyage d'études dans le cadre d'un cycle triennal pour approfondir les enseignements reçus en Droit canonique. Au cours du cycle, un voyage est habituellement organisé auprès du Saint-Siège. Le cycle en cours est consacré à la synodalité.

“ Les voyages d'études ont élargi mes horizons à travers la découverte des lieux majeurs de l'histoire des institutions ecclésiastiques. Ils permettent de confronter le droit avec la réalité vécue, dans l'Église et dans les autres sociétés religieuses ou civiles, ce qui enrichit sans conteste notre formation de canoniste ”.

Marc-Henry Siméon, prêtre et doctorant à la faculté de Droit canonique. Voyage d'études 2018 aux Émirats Arabes unis.

Des stages pour les formations de deuxième cycle

Depuis 2019, chaque étudiant préparant un DU, une Licence ou un DUSDC suit et valide un stage. L'objectif est de permettre à chacun selon le diplôme qu'il prépare, de découvrir la pratique du Droit canonique et par cette expérience, sous la responsabilité conjointe de la Faculté et du maître de stage, de perfectionner ses acquis et de confronter ses connaissances à la réalité.

Une Faculté 2.0 au service de l'enseignement

Depuis 10 ans, la Faculté de Droit canonique propose des cours en ligne. Les étudiants à distance peuvent suivre et valider les cours de la Faculté et obtenir ainsi l'un des diplômes propres et spécialisés. Membres à part entière de la communauté universitaire, ces étudiants sont invités à participer aux manifestations de la Faculté : rentrées, vœux, journées d'études.

La Faculté de Droit canonique au service de l'enseignement et de la recherche



Une Faculté au cœur de l'ICP

S'inscrivant au sein du projet «Universitas 2025» de l'Institut Catholique de Paris, la Faculté intègre les 4 axes qui sont :

- les enjeux contemporains
- le développement intégral de l'étudiant
- la contribution au rayonnement de Paris et de la France
- et une communauté universitaire stimulante

Une recherche actuelle au service de l'Église et de la société

Des colloques de recherche et des journées d'études et de formation permanente

Chaque année, la Faculté organise des colloques nationaux et internationaux.

Elle propose en outre plusieurs journées d'études ou de formation permanente sur des thématiques d'actualité pour des universitaires, ou pour des praticiens du Droit canonique, ainsi que les personnels des officialités, des chancelleries, ou encore des membres d'Instituts de la vie consacrée.



LES ENSEIGNANTS DE LA FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE LORS DE LA RENTRÉE SOLENNELLE DE SEPTEMBRE 2021, AVEC LE CARDINAL MARIO GRECH ET SOEUR NATHALIE BECQUART

Des publications scientifiques

L'année canonique

Fondée en 1952, la revue *L'année canonique* est éditée par la Société Internationale de Droit canonique et de Législations religieuses comparées (S.I.D.C.) en collaboration avec la Faculté de Droit canonique.

Contact : R.P. Bruno Gonçalves (b.goncalves@icp.fr)

Des publications aux éditions Artège et Cerf-Patrimoine

Depuis 2018, la Faculté de Droit canonique publie différents ouvrages mettant à disposition les actes de colloques et journées d'études.

- Bruno Gonçalves et Cédric Burgun (dir.), *Le droit de l'Église au service du gouvernement de la vie religieuse*. Artège Lethielleux, Paris, 2020.
- Ludovic Danto et Cédric Burgun (dir.), *Le blasphème*. Artège Lethielleux, Paris, 2020.
- Ludovic Danto et Cédric Burgun (dir.), *L'Église en état d'urgence*. Les Éditions du Cerf, Paris, 2021.

Dernière publication :

- Cédric Burgun (dir.), *Accompagner le départ d'un membre de sa communauté*, Editions du Cerf, Paris, 2023.
- Bruno Gonçalves (dir.), *Après le rapport de la CIASE. La réforme du droit pénal canonique*. Éditions du Cerf, Paris, 2024.
- Ludovic Danto (dir.), *Personne, droit et justice. La contribution du Droit canonique dans l'expérience juridique contemporaine*, Éditions du Cerf, Paris, 2024

Outil de recherche unique au niveau international mis à disposition pour un lectorat francophone

Le site www.droitcanonique.fr, outil unique porté par la Faculté, met à disposition pour un public francophone :

- les textes canoniques fondamentaux
- les derniers textes législatifs ecclésiaux
- l'index de la revue *L'année canonique*
- la *Recension canonique*, base de données recensant les articles pertinents des grandes revues canoniques
- de la jurisprudence rotale traduite
- des fiches pratiques pour des questions canoniques rencontrées par les curés, chanceliers, économes des diocèses et des congrégations.



Des partenariats universitaires au service de l'enseignement et de la recherche

Une convention avec l'Université de Strasbourg, Faculté de Théologie catholique, Département de Droit canonique

La Faculté de Droit canonique est liée par une convention avec la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg depuis 2024. La validation des trois années de Licence Canonique en Droit canonique à l'ICP permet d'obtenir, via la Convention, une Licence d'État en Droit canonique en 1ère année, un Master 1 d'État en Droit canonique en 2e année et un Master 2 d'État en 3e année.

Des partenariats avec l'Université Catholique d'Afrique Centrale et l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest

Avec l'Université Catholique d'Afrique centrale :

une convention d'agrégation lie depuis 1993 la Faculté et le département de Droit canonique de Yaoundé. Un colloque s'est tenu en 2019 sur le thème « Terre de mission et d'évangélisation en Afrique et en Europe » à Yaoundé. Un deuxième colloque a été organisé en novembre 2023 sur « Penser la recherche et l'enseignement après la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* » avec 8 doctorants parisiens.

Avec l'Unité Universitaire de l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest à Bobo Dioulasso :

une collaboration scientifique permet la mise en place d'une session de formation permanente et continue biennale en Droit canonique. Elle s'adresse aux universitaires et personnels juridiques et canoniques d'Afrique de l'Ouest.

Une vie facultaire pour aller plus loin

Association des Étudiants de la Faculté de Droit canonique

L'Association des étudiants, dont les premiers statuts datent de juin 1984, s'adresse à tous les étudiants de la Faculté, tous diplômés et formes d'apprentissage confondus. Son but est d'aider à la vie des étudiants : accueil des nouveaux, vie quotidienne ou événements importants de la vie étudiante, liens avec l'administration et le corps enseignant, relais des propositions ou encore représentation au sein de l'Institut Catholique de Paris.

Association des Anciens de la Faculté de Droit canonique

L'Association (AADC) réunit près de 200 étudiants diplômés de la Faculté. Ce réseau permet aux « anciens », où qu'ils soient, de maintenir un lien régulier avec la Faculté : en recevant chaque année des informations sur les colloques et Journée d'études de la Faculté, un bulletin annuel d'informations. Les membres de l'Association peuvent participer au voyage d'études annuel. L'Association soutient également le développement de la Faculté en apportant son aide par exemple à l'inventaire de la bibliothèque, au site www.droitcanonique.fr, etc.

GRECS

Le Groupe de Recherche en Études canoniques Spécialisé (GRECS) rassemble des diplômés de la Faculté. Ce groupe à finalité pratique organise des journées de séminaires spécialisés en Droit canonique, au cours desquelles sont étudiées des questions ecclésiastiques et canoniques, soit thématiques, soit d'actualité.

DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET DES DOCTORANTS
DE LA FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE DE PARIS REÇUS
PAR S.E. MGR JEAN MBARGA, ARCHEVÊQUE DE YAOUNDÉ ET GRAND CHANCELIER
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE, YAOUNDE, NOVEMBRE 2023



Soutenez la Faculté de Droit canonique

et contribuez au développement des ses projets qui ne peuvent exister sans le soutien des donateurs.



Bourses d'études pour des étudiants étrangers

Suite à la pandémie Covid 19, nous avons souhaité mettre en place avec nos partenaires étrangers un enseignement à distance de qualité permettant à des étudiants de commencer leur formation en L1 en distanciel avant de la poursuivre en L2 et L3 en présentiel sur notre campus. Ce projet a débuté il a y 4 ans et permet à cinq étudiants burkinabés de rentrer cet été dans leurs diocèses, titulaires



d'une Licence canonique en Droit canonique, pendant que d'autres étudiants sont, pour leur part en deuxième et troisième année.

> Aidez de nouveaux étudiants à débiter ses études à distance.

Site www.droitcanonique.fr

Participez au développement de ce site lancé en 2018 pour répondre aux défis pastoraux de nos évêques et de nos communautés, ainsi que pour contribuer à la recherche et à la diffusion de la recherche auprès du grand public. Ce site, unique dans le paysage universitaire international, rassemble tous les textes canoniques en vigueur, traduits en français. *(voir page 8)*



> Soutenez la mise à jour et l'enrichissement de notre site. Contribuez à diffuser cette ressource.

Engagez-vous à nos côtés : soyez acteur de l'enseignement supérieur de demain !

Vous pouvez affecter votre don au projet qui vous tient le plus à cœur. Tout don, même modeste, compte.

- **Un don de 60€** permet la traduction de 2 rescrits d'audience.
- **Un don de 150€** permet d'accueillir un participant au colloque de la *Consociatio*, contribuant au rayonnement international de la Faculté de Droit canonique.

- **Un don de 300€** finance la moitié du voyage d'études en Terre Sainte pour un étudiant.
- **Un don de 500€** finance un tiers de bourse pour un étudiant en Licence Canonique en Droit canonique.

Vos avantages fiscaux. Votre don vous permet de bénéficier de réductions fiscales :
- pour un particulier : à hauteur de 66% du montant du don sur l'Impôt sur le Revenu / 75% du montant du don sur l'Impôt sur la Fortune Immobilière.
- pour une société : réduction fiscale de 60% du montant du don sur l'Impôt sur les Sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Legs :

Vous pouvez aussi choisir d'inscrire l'ICP au rang de vos héritiers. En rédigeant votre testament en faveur de l'ICP, en souscrivant un contrat d'assurance-vie à son nom ou en faisant une donation de votre vivant, vous lui donnez les moyens de financer des projets indispensables à la poursuite et à la qualité de sa mission d'enseignement et de recherche dans les disciplines canoniques et en sciences religieuses.



Programme triennal de voyages d'études sur le thème de la synodalité proposé à 50 étudiants et enseignants-chercheurs

- 2023 : Istanbul et Athènes - synodalités orthodoxes et orientales
- 2024 : Venise et Rome - synodalité catholique
- 2025 : Londres et Edimbourg - synodalité anglicane et réformée

Appréhender la pratique synodale tant d'un point de vue chronologique qu'oecuménique. Une réflexion menée sur trois ans permettra d'accompagner plus largement les débats du prochain synode des Evêques.

> Contribuez à la participation d'un ou plusieurs étudiants à ces voyages d'étudiants.



VOYAGE D'ÉTUDES À ISTANBUL ET ATHENES - AVEC LE PATRIARCHE OECUMÉNIQUE BARTHOLOMEOS 1ER, MAI 2023



VOYAGE D'ÉTUDES À VENISE ET ROME - AVEC LE CARDINAL PAROLIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, MAI 2024

Taxe d'apprentissage :

Chaque année, vous pouvez verser la taxe d'apprentissage de votre entreprise à l'ICP. Une manière concrète de donner du sens à cet impôt !

Plus d'informations :
relations.donateurs@icp.fr
 01 44 39 84 82

« La Faculté de Droit canonique a besoin de vous pour continuer à proposer un enseignement de qualité et à former des hommes et des femmes au service du Peuple de Dieu ».

Doyen Ludovic Danto



VOYAGE D'ÉTUDES À ROME CONSACRÉ À LA CONTRIBUTION
DES DROITS SACRÉS AU LIEN SOCIAL - AVEC LE PAPE
FRANÇOIS, 2019

“

Un voyage avec sa Faculté, c'est une ouverture d'esprit à l'autre, une découverte de l'administration de l'Église puisqu'il vous est donné la possibilité d'aller au moins une fois au cours de vos études dans la Ville Éternelle, d'y rencontrer le Pape, la curie et les institutions ecclésiastiques ; c'est une fenêtre ouverte en compagnie du corps professoral sur d'autres sociétés”.

Isabelle Geerssen, magistrate, étudiante en licence pour devenir Juge ecclésiastique en Officialité.

Faculté de Droit canonique

Adresse postale :

21, rue d'Assas 75270 Paris cedex 06

Adresse des cours :

Campus Carmes

74, rue de Vaugirard

75006 Paris

www.icp.fr/droitcanonique

Organisation et contacts

Études :

etudes.droit.canonique@icp.fr

33 (0)1 70 64 29 78

Direction :

droit.canonique@icp.fr

33 (0)1 44 39 52 82



L'esprit grand ouvert sur le monde

ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'Institut Catholique de Paris

L'ICP, constitué en Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, est un établissement d'enseignement supérieur privé à but non lucratif, qui a obtenu du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la qualification d'Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).

Fondé en 1875, héritier des Collèges d'Humanités du Moyen Âge, l'Institut Catholique de Paris regroupe 6 facultés, 6 instituts spécialisés et une unité de recherche, « Religion, Culture et Société », reconnue par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation depuis 2014. La Faculté de Droit canonique est l'une de ces 6 Facultés.

